

Recommandations concernant la Lutte contre le Dopage

Selon le principe de responsabilité objective, le sportif est tenu responsable de toute substance interdite qu'il absorbe et de toute méthode interdite qu'il utilise.

Pour vous aider à prévenir toute situation ou comportement à risque, nous vous préconisons certaines recommandations :

- ✓ Informer votre médecin de votre pratique sportive (discipline, niveau de compétition) lors de toute visite donnant lieu à une prescription médicale et ne pas hésiter à lui demander conseil (ou à votre officine pharmaceutique) en cas d'automédication.
- ✓ Etre très vigilant lors de l'achat de compléments alimentaires et de produits diététiques de l'effort notamment sur internet.
- ✓ Se tenir informé, auprès de la FFPB via le médecin fédéral, de l'AFLD ou de tout autre organisme, de la réglementation antidopage en vigueur et de ses éventuelles modifications.
- ✓ Pour être sûr de recevoir le traitement le plus approprié sans le risque d'être contrôlé positif et d'encourir des sanctions en cas de contrôle positif, **vous et votre médecin devez remplir une demande d'Autorisation d'Usage à des Fins Thérapeutiques (AUT)**. Selon votre situation personnelle, cette A.U.T. vous permettra à vous et à votre médecin d'utiliser une substance interdite ou une méthode contenue dans la liste des interdictions.

<https://www.afld.fr/>

<https://sportifs.afld.fr/wp-content/uploads/sites/3/2016/04/Formulaire-AUT.pdf>